République Française

Département de la Lozère

COMMUNE DE BARRE DES CEVENNES

Séance du samedi 25 février 2023

Date convocation :	*L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq février, à 18 h 00, l'assemblée régulièrement convoquée s'est réunie sous la présidence de François ROUVEYROL*
Membres en exercice : 10	
Présents : 6	**Présent(e)s :** Charles ALDROVANDI, Jean-Claude AUBERLET, Lisa CLARY, Rémy MONET, François ROUVEYROL, Patrick ROY
Votants : 9	**Absent(e)s et représenté(e)s:** Isabelle BENOIT par François ROUVEYROL, Corentin CAPELIER par Charles ALDROVANDI, Robert DEMOLIN par Jean-Claude AUBERLET
Pour : 8	
Contre : 0	**Excusé(e)s:** Fanny JACQUART
Abstentions : 1	**Absent(e)s:**
	Secrétaire de séance: Jean-Claude AUBERLET

Objet: Désignation d'un référent incendie

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante de la nécessité de désigner un Référent Incendie sur le territoire communautaire au sein de chaque commune afin d'envisager l'organisation future des ASA DFCI: Association Syndicale Autorisée pour la Défense de la Forêt Contre les Incendies.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Désigne François ROUVEYROL Référent Incendie pour la commune.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et les documents inhérents à l'évacuation de la présente délibération.

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.
Le Maire,

François Rouveyrol

Acte rendu exécutoire
après dépôt en S/Préfecture
le 27/03/2023

et publié ou notifié
le 27/03/2023

MAIRIE de BARRE-DES-CEVENNES (Lozère)

SOUS-PREFECTURE DE FLORAC
Date de réception de l'AR: 07/03/2023
048-214800195-20230225-DE_079_2023-DE